

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15 | 15 | 15

Séance ordinaire du Vendredi 18 novembre 2022

Date de la convocation : 14/11/2022

Affichage du 24/11/2022
Au 24/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi dix-huit novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : Maire

Présents : Fabrice TISSERAND, Sébastien ENDT, Amandine RAUCH, Caroline MOUTIER, Charlotte MEYER, Roselyne MATHIS, Séverine LUXEMBOURG, Jonathan KAISER, Guillaume DUMONT, Eric MATHIS.

Absents excusés : Pascale EXTREMERA-RUIZ qui a donné procuration à Amandine RAUCH ; Sébastien ELOI qui a donné procuration à Roselyne MATHIS ; Rachel KLEIN-DORMEYER qui a donné procuration à Guillaume DUMONT ; Jean-Christophe BOULEY qui a donné procuration à Sébastien ENDT.

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Demande de subvention DETR pour l'acquisition d'un monte-plat au périscolaire.
02	Demande de subvention DETR pour l'acquisition d'une pompe d'aspiration au château d'eau
03	Création d'un poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
04	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

N° 01 - DEMANDE DE SUBVENTION «DETR» POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN MONTE-CHARGE AU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à la :

«Fourniture et à la pose d'un monte-charge au périscolaire»

Le devis de la société de ATH s'élève à 21 400,00 € H.T, soit 25 680,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE la réalisation de ces travaux,
- SOLLICITE la subvention «DETR»,
- S'ENGAGE à couvrir dès 2023, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif.
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

N° 02 - DEMANDE DE SUBVENTION «DETR» POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIEN RESERVOIR EN RESERVE D'INCENDIE PAR LA POSE D'UN POTEAU D'ASPIRATION AU CHATEAU D'EAU.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à la :

«Fourniture et pose d'un poteau d'aspiration»

Le devis de la société de REICHART de SARREBOURG s'élève à 10 493,20 € H.T, soit 12 591,84 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE la réalisation de ces travaux,
- SOLLICITE la subvention «DETR»,
- S'ENGAGE à couvrir dès 2023, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif.
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

N° 03 - CREATION D'UN POSTE AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire informe l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'avancement de grade de l'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe, il convient de créer le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe.

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, soit 27,50/35^{ème} pour les fonctions d'ATSEM à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale. Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

VU l'avis du Comité technique paritaire ;

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

/

Divers et communications :

1. RIFSEEP : Le Maire propose de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents communaux à partir de 2023. A l'unanimité des membres présents, les élus sont favorables à la mise en place de cette indemnité.
2. Urbanisme :
 - Pour le projet de leur future construction dans la rue de la forêt, Monsieur Daniel DISS, souhaiterait aligner sa maison aux maisons n° 15 et au n° 23, et non pas aux maisons immédiatement à proximité, ce qui n'est pas tout à fait fidèle au Règlement Municipal des Constructions, mais qui donne un aspect tout à fait positif. Après un tour de table, 10 conseillers sont favorables et 5 s'abstiennent.
 - La société immobilière SCHAEFFER de Sarrebourg a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour un projet de construction d'une maison d'habitation en 2^{ème} ligne dans la rue de Waltembourg. Après délibération, en au vu du RMC qui stipule que la construction principale projetée doit être implantée dans une bande entre 5 mètres à 15 mètres d'éloignement par rapport à la limite de l'emprise de la voie publique ; le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet.
3. Travaux :
 - Périscolaire : La réception des travaux est prévue pour le mercredi 30 novembre à 14 H. 00. Les élus disponibles iront sur place le samedi 26 novembre à 10 H. pour visiter les lieux et émettre des réserves le cas échéant.
 - Salle socioculturelle : Le maire à réceptionner 3 devis (BMS, Tryba et Oxygen) pour le remplacement des fenêtres). Ces devis feront l'étude d'un groupe de travail. Les travaux de remplacement de l'escalier sont en cours.
 - Sécurisation : La société EST SIGNAL, a soumis un devis d'un montant de 1538,70 € pour la mise en place d'un passage «piétons» dans la Rue des Deux Côtes et un second devis de 679,20 € pour la pose d'un «marquage au sol au croisement de la route de Lutzelbourg avec la rue de l'église».
 - WC handicapés aux vestiaires : La fermeture du bloc sanitaire des vestiaires est assurée par la société «Tacoma» pour un montant de 2868.00 € TTC.
4. Conseil Municipal de jeunes : Le Maire propose la mise en place d'un conseil municipal de jeunes entre 8 et 12 ans. Après en avoir délibéré, une commission a été mise en place pour l'organisation de ce projet dont les membres sont les suivants : Bernard Kalch, Fabrice Tisserand, Amandine Rauch, Séverine Luxembourg, Charlotte Meyer, Roselyne Mathis et Eric Mathis, avec l'aide de la directrice des écoles : Anne-Catherine Antelme. Le projet devrait pouvoir être opérationnel à la rentrée scolaire de septembre 2023.
5. Sinistre : En faisant une marche arrière avec son véhicule, la résidente du n° 59 Grand'rue a heurté un panneau de signalisation de la commune. Le constat à l'amiable été transmis aux assurances.
6. Affaire Anna Mathis : Le Maire est convoqué à une audience le 07 février 2023 à 14 H. au Tribunal Judiciaire de Metz, pour le non-respect du règlement sanitaire, par madame Anna Mathis.

7. Subventions : Une subvention de 420,00 € est allouée à la commune pour l'achat de matériel informatique pour les écoles, dans le cadre du programme FUS@E. Ainsi qu'une subvention de 30 000,00 € pour la sécurisation et l'isolation de la salle socioculturelle dans le cadre du dispositif «Ambition Moselle»
8. Plan de sauvegarde : par lettre en date du 17 novembre 2022, la Préfecture nous notifie que notre commune est soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde, conformément à l'article D 563-8-1 du code de l'environnement, car notre territoire est exposé à une sismicité de niveau 3 (risque modéré). La commune dispose d'un délai de 2 ans pour réaliser ce plan.
9. Saint-Nicolas : l'opération « Saint-Nicolas » sera reconduite cette année dans les écoles communales. Les enfants se verront remettre un petit livre avec un « mannele ».
10. Cases « columbarium » : Actuellement, il ne reste plus que 4 cases de libre. Le maire est chargé de faire des devis afin de procéder à l'agrandissement de notre columbarium.

La séance a été levée à 22 heures 15.

EMARGEMENTS

Bernard KALCH, Maire :	Fabrice TISSERAND, 1 ^{er} Adjoint :	Sébastien ENDT, 2 ^{ème} Adjoint :
Amandine RAUCH, 3 ^{ème} Adjointe :	Jean-Christophe BOULEY, Conseiller : Excusé Procuration à Sébastien ENDT	Sébastien ELOI, Conseiller : Excusé Procuration à Roselyne MATHIS
Rachel KLEIN-DORMEYER, Conseillère : Excusée Procuration à Guillaume DUMONT	Roselyne MATHIS, Conseillère :	Caroline MOUTIER, Conseillère :
Guillaume DUMONT, Conseiller :	Jonathan KAISER, Conseiller :	Charlotte MEYER, Conseillère :
Séverine LUXEMBOURG, Conseillère :	Eric MATHIS, Conseiller :	Pascale EXTREMERA RUIZ, Conseillère : Excusée Procuration à Amandine RAUCH